



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# DISPOSITIF DE RÉSERVATION DE PLACE EN CRECHE

## POUR LES AGENTS DE L'ÉTAT EN RÉGION NORMANDIE



[creches-asi@normandie.gouv.fr](mailto:creches-asi@normandie.gouv.fr)

# **QU'EST-CE QUE LE DISPOSITIF INTERMINISTÉRIEL DE RÉSERVATION DE PLACES EN CRÈCHES POUR LES AGENTS D'ÉTAT EN RÉGION NORMANDIE ?**



**L'ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE (ASI) CONSTITUE LE SOCLE MINIMAL DE L'ACTION SOCIALE DE L'ENSEMBLE DES AGENTS ET EST UN ÉLÉMENT D'HARMONISATION DE LEUR SITUATION. ELLE S'ATTACHE À CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE.**

**DANS LE CADRE DE CETTE ASI, CONSTITUÉE ET GÉRÉE PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION ET LA FONCTION PUBLIQUE (DGAFP) ET LE COMITÉ INTERMINISTÉRIEL D'ACTION SOCIALE (CIAS), UN DISPOSITIF DE RÉSERVATION DE PLACES EN CRÈCHES EST PROPOSÉ DANS CHAQUE RÉGION ET TERRITOIRE ULTRA-MARINS. EN RÉGION NORMANDIE, LE DISPOSITIF EST GÉRÉ PAR LA PLATE-FORME D'APPUI INTERMINISTÉRIEL À LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (PFRH) ET EN LIEN ÉTROIT AVEC LA SECTION RÉGIONALE INTERMINISTÉRIELLE D'ACTION SOCIALE (SRIAS) DANS LE CADRE DU DIALOGUE SOCIAL.**

**LES STRUCTURES D'ACCUEIL RETENUES DANS LE CADRE DU MARCHÉ PUBLIC 2021-2025 POUR UNE DURÉE DE 4 ANS SONT RÉPARTIES DANS L'ENSEMBLE DES AGGLOMÉRATIONS DE LA RÉGION. UN NOUVEAU MARCHÉ PUBLIC 2023-2025 EST VENU COMPLÉTER LE MARCHÉ EXISTANT AVEC UNE RÉPARTITION PLUS IMPORTANTE NOTAMMENT À FLERS, À SAINT-LÔ ET HORS AGGLOMÉRATION DE CAFN.**



## POUR QUI ?



**CES RÉSERVATIONS DE PLACES EN CRÈCHES, FINANCÉES SUR DES CRÉDITS INTERMINISTÉRIELS, SONT OUVERTES À L'ENSEMBLE DES ENFANTS DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT EN POSTE SUR LA RÉGION NORMANDIE.**

**CES AGENTS PUBLICS DE L'ÉTAT DOIVENT ÊTRE RÉMUNÉRÉS SUR LE BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS AYANT CONTRIBUÉ AU PROGRAMME N°148 ET FIGURANT, AU TITRE DE LA PRESTATION, SUR LA LISTE D'ÉTABLISSEMENTS FIXÉE ANNUELLEMENT PAR ARRÊTÉ PRIS POUR L'APPLICATION DE L'ARTICLE 4-1 DU DÉCRET N° 2006-21 CITÉ EN RÉFÉRENCE.**



**POUR LES AGENTS RELEVANT D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, MERCI DE VÉRIFIER VOTRE DROIT AU DISPOSITIF DE PLACE EN CRÈCHE DANS LE DERNIER ARRÊTÉ PARU FIN DÉCEMBRE 2023 RELATIF À L'ACTION SOCIALE AU BÉNÉFICE DES PERSONNELS DE L'ÉTAT, MIS À JOUR CHAQUE ANNÉE.**

### AUPRÈS DE QUELLES CRÈCHES ?

**LE TABLEAU DES STRUCTURES EST ACCESSIBLE SUR LE SITE INTERNET DE LA SRIAS.**



# COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE PRÉ-INSCRIPTION ?



**LA PROCÉDURE DÉMARCHE SIMPLIFIÉE « RÉSERVATION DE BERCEAUX » EST DISPONIBLE EN LIGNE GRÂCE AU LIEN CI-DESSOUS ET VOUS PERMET DE RÉALISER VOTRE DEMANDE. LA RÉPONSE VOUS SERA APPORTÉE APRÈS CONSULTATION DES MEMBRES DE LA SRIAS, LORS DE LA COMMISSION PETITE ENFANCE.**

## **RÉSERVATION DE BERCEAUX**

### **LA VIE DE VOTRE DOSSIER :**

- **INSTRUCTION DE LA DEMANDE**
- **CONSULTATION EN COMMISSION PETITE ENFANCE**
- **RÉPONSES FAVORABLES OU NON, APRÈS LA COMMISSION**
- **MISE EN RELATION AVEC LA STRUCTURE D'ACCUEIL CHOISI PAR LA FAMILLE, PARMIS LES CINQ CHOIX POSSIBLES**

**DANS LE CADRE DU MARCHÉ PUBLIC, LA FAMILLE BÉNÉFICIE DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE, QUI ENTRAÎNE UNE DIMINUTION DU COÛT.**



# COMMENT SONT ATTRIBUÉES LES PLACES ?



**LES PLACES SONT ATTRIBUÉES AU VU D'UN BARÈME DE POINTS (CF. FICHE DE PRÉ- INSCRIPTION) TENANT COMPTE :  
DU QUOTIENT FAMILIAL, DE LA SITUATION PROFESSIONNELLE, DE LA STRUCTURE FAMILIALE**

**DEUX COMMISSIONS PAR AN ONT LIEU, SOUS RÉSERVE, DU NOMBRE DE DEMANDES REÇUES :**

- **AVRIL : ATTRIBUTION EN SEPTEMBRE N**
- **OCTOBRE : ATTRIBUTION EN JANVIER N+1**

**DANS LE CAS D'UNE RUPTURE DE CONTRAT ENTRE UNE FAMILLE ET UNE CRÈCHE EN COURS D'ANNÉE, LA PLACE VACANTE EST ATTRIBUÉE, À UNE AUTRE FAMILLE, QUI EN A FAIT LA DEMANDE, AU VU DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION.**

## QUI CONTACTER ?

**UNE BOÎTE FONCTIONNELLE EST À VOTRE DISPOSITION POUR ÉCHANGER AVEC NOUS :**

**CRECHES-ASI@NORMANDIE.GOUV.FR**

**CETTE BOÎTE A UN ACCÈS LIMITÉ ET LES DONNÉES RESTENT CONFIDENTIELLES. ELLE EST ACCESSIBLE, EXCLUSIVEMENT PAR :**

- **LA CASEP, CONSEILLÈRE ACTION SOCIALE ET ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL - PFRH NORMANDIE**
- **L'ASSISTANTE ADMINISTRATIVE - PFRH/SRIAS NORMANDIE**

